

Résolution présentée par la délégation de la

République de Zambie

Thème le manque d'installations sanitaires

Concerne l'installation d'infrastructures sanitaires commodes pour le bien-être des individus

L'Assemblée Générale,

Sidérée que 3,6 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, ne dispose pas d'un accès à des installations sanitaires convenables, gérées en toute sécurité et que cela soit l'une des raisons pour lesquelles 370 millions de femmes et de jeunes filles, à savoir, l'équivalent de la moitié de la population féminine mondiale, ait été au moins une fois victime d'abus sexuels lors de sa jeunesse. Cette problématique provoque également un accroissement des décès infantiles et de maladies sévères causées par l'état hygiénique déplorable des toilettes rurales.

Remarquant que ce fléau est de nos jours répandu en particulier dans les zones rurales et éloignées des grandes villes de la République de Côte d'Ivoire, de la République islamique d'Afghanistan, de la République du Honduras, de la République du Yémen et notre République de Zambie dont 31 % de la population n'a pas accès à des installations sanitaires de base.

Consternée par l'indifférence et l'inaction de gouvernements comme ceux de la Fédération de Russie, l'Etat d'Israël, l'Arabie Saoudite et le Canada ayant les ressources requises pour venir en aide aux régions particulièrement affectées par ce désastre.

Soulignant que la situation s'est empirée depuis la crise sanitaire du Covid-19 et que c'est donc le moment d'agir.

Décide d'exiger que les pays mentionnés soutiennent financièrement par le biais de fond l'accès à des commodités sanitaires à travers le monde, afin de protéger la santé et la dignité de toutes et tous.

Le texte français fait foi.